Infos achat immo à 2

Par Laurette_44

Bonjour,
Je possède un appartement (bien propre, succession) que je loue, et nous sommes en train d'acheter, avec mon compagnon (nous sommes pacsés), un appartement que nous allons louer.
Je me demande quel statut serait le plus simple et le plus avantageux. Pouvons-nous créer une SCI et mettre les deux biens dedans ? Ou vaut-il mieux posséder l'appartement en commun en indivision ?

Par yapasdequoi

Bonjour,
Mélanger un bien propre et un bien commun dans une même SCI ? Ce n'est ni simple ni avantageux à mon avis...
Je ne vois pas en quoi l'indivision vous poserait problème.

Par Laurette_44

Bonjour ! Merci pour votre réponse, on se demandait si ce n'était pas plus simple, mais du coup on rester sur l'indivision je crois !

Par AGeorges

Bonsoir Laurette,

Il peut tout de même ne pas être inutile de regarder ce que la rédaction d'une convention d'indivision pourrait vous apporter.